

Département
Loire-Atlantique
Arrondissement
Saint-Nazaire
Canton
Saint-Nazaire 2

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Mercredi 25 janvier 2023

DEL_20230125_08

Nombre de Conseillers
En exercice
De présents
De votants

29

24

29

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq janvier,
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

Etaient présents :

Claude AUFORT - Dominique MAHE-VINCE - Jean-Louis LELIEVRE- Gilles BRIAND - Laurence FREMINET - Hervé MORICE - Denis ROULAND Sébastien WAIRY - Stanislas FONLUPT - Stéphanie BURNEL Eric MEIGNEN - Cécile OLIVIER - Benoît PICHARD - Laurence DUPONT Yannick BEAUVAIS - Jessica NICOLAS - Jean-Pierre LE CROM - Thierno DIALLO - Magali MACE - David PELON - Françoise HAFFRAY (départ à 19h30) - Didier NOUZILLEAU - Cécile NICOLAS - Michel CONANEC - Alain DESMARS

Objet :

Avances sur subventions aux associations Les petits moussaillons, Office Animation sportive de Brière (OASB), OSCM et le Comité des Œuvres Sociales (COS)

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le

26 janvier 2023

Et que la convocation avait été faite le

18 janvier 2023

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

- Emilie CORDIER a donné son pouvoir à Laurence FREMINET
- Myriam LEROUX a donné son pouvoir à Claude AUFORT
- Elodie LEBOT a donné son pouvoir à Dominique MAHE-VINCE
- Françoise HAFFRAY a donné son pouvoir à David PELON (départ à 19h30)
- Aurélie LEGUNEHEC a donné son pouvoir à Michel CONANEC

Absents :

Madame Cécile NICOLAS a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Sur exposé de Monsieur le Maire,

Des subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé (compte nature 6574 de la nomenclature comptable M14) sont alloués par la Ville tous les ans.

Il est habituel d'accorder un acompte sur la subvention annuelle, en l'espèce de 2023, au bénéfice des associations ayant des salariés, qu'elles soient ou non conventionnées par la Ville par une "convention d'objectif" – et pour celles qui le sont, il est appliqué le calendrier de versement prévu à la convention.

Ceci donne les acomptes suivants, à verser avant le vote du BP, et qui seront imputés à l'article 6574 du budget :

Envoyé en préfecture le 27/01/2023

Reçu en préfecture le 27/01/2023

Publié le 27/01/2023

ID : 044-214402109-20230125-DEL_20230125_08-DE



| ASSOCIATION | CONVENTION | Montant de la subvention | Montant de l'acompte 1 ^{er} trimestre 2023 (Arrondi à l'euro supérieur) | Part de l'acompte sur subvention totale (N-1 ou N) |
|---|---|--------------------------|--|--|
| Les petits moussaillons | Convention d'objectif 2023 CM du 30/11/2022 | 109 000,00 € | 27 250,00€ | 25 % |
| Office d'Animation sportive de Brière | Statuts du 01 11 1997 | 11 142,48 € | 2 786,00 € | 25 % |
| OSCM – Office socio-culturel Montoirin | Convention CM du 30/11/2022 | 28 000,00 € | 7 000,00 € | 25 % |
| COS – Comité des Œuvres sociales du personnel territorial de la région de Saint-Nazaire | Convention d'objectif Avenant n°2 | 63 099,00 € | 15 775,00 € | 25 % |
| Total | | 137 000,00€ | 34 250 € | 25 % |

Il est proposé à l'assemblée d'autoriser à engager, liquider et mandater, les acomptes comme indiqués ci-dessus. Ces dépenses seront inscrites au budget primitif 2023.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délégation du Conseil Municipal au Maire en date du 10 juillet 2020,

VU l'avis de la commission des finances en date du 16 janvier 2023,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
DECIDE**

- **Article 1 :** Autoriser à engager, liquider et mandater, les acomptes comme présenté ci-dessus,
- **Article 2 :** Atteste de l'inscription de ces dépenses au budget primitif 2023 au compte 6574.
- **Article 3 :** Autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne réalisation de cette délibération.

| | |
|-------------|----|
| Voix pour | 29 |
| Voix contre | 0 |
| Abstentions | 0 |



Pour extrait conforme
Le Maire
Claude AUFORT

Transmis à M. le Sous-Préfet le :

Reçu par M. le Sous-Préfet le :

Retour en Mairie le :

Publié ou affiché le :

Envoyé en préfecture le 27/01/2023
Reçu en préfecture le 27/01/2023
Publié le 27/01/2023
ID : 044-214402109-20230125-DEL_20230125_08-DE

